



Trooper®

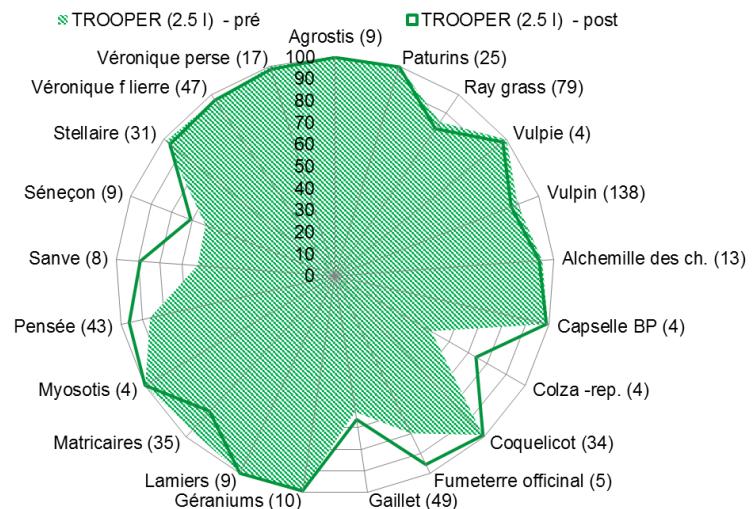
Le plus sûr moyen de désherber à l'automne !

**DEUX
MODES
D'ACTION**

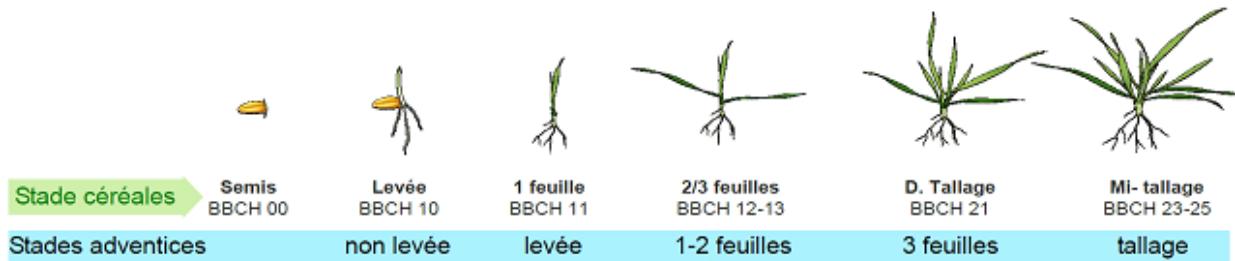
**RAY-
GRASS
+
VULPIN**

**PRÉ >>
POST
PRÉCOCE**

- L'association de 2 modes d'action anti-graminées
- La nouvelle référence sans urées sur ray-grass, vulpin, paturins et dicots
- En **pré-levée** et en post-levée précoce



Trooper® s'utilise en pré-levée et en post-levée précoce



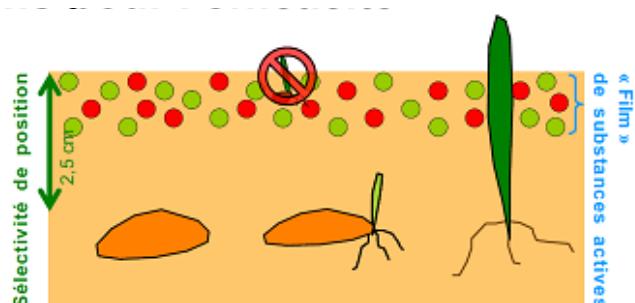
Utilisation recommandée

Doses : 2,5 L/ha sur raygrass, vulpie
2,5 L/ha sur vulpin
1,5 - 2 L/ha sur paturins, agrostis

Utilisation possible en mélange avec un partenaire

Traiter dans de bonnes conditions pour préserver efficacité et sélectivité

- Bonne préparation du semis, peu motteux
- Semis régulier, bien couvert à au moins 2,5 cm
- Bonnes conditions d'humidité
- Eviter de traiter si de fortes pluies sont à craindre
- Eviter les sols sableux ou hydromorphes



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

FICHE D'IDENTITE

Trooper® : marque déposée BASF.

- **Autorisation de vente n°** : 2090118
- **Composition** : 60 g/L de flufénacet + 300 g/L de pendiméthaline.
- **Formulation** : concentré émulsionnable (EC).
- **Usages autorisés** : blé tendre d'hiver, orge d'hiver, triticale : 2,5 L/ha
- **Classement toxicologique** :



Danger

H302 : nocif en cas d'ingestion.

H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : provoque une irritation cutanée.

H400 : très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Distance aux points d'eau** : 20 m
- **Nombre maxi d'applications** : 1 par an
- **Stade limite d'utilisation** : BBCH 25
- **Délai de rentrée dans la parcelle** : 24 heures
- **Protection utilisateur lors de la manipulation du produit** : gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial. Contient de la pendiméthaline et du flufénacet - peut déclencher une réaction allergique.

Pour les cultures entrant dans la rotation et sur lesquelles la pendiméthaline n'est pas autorisée, respecter un délai de : * légumes racines et tubercules : 190 jours ; légumes bulbes et feuilles : 200 jours ; betterave à sucre : 300 jours ; semis d'avoine : 200 jours ; crucifères oléagineuses : 250 jours, autres cultures : 200 jours.

AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR. Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande Osmofilm®.

® Marque déposée Sté PANTEK France

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF France - Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'attitude N°Vert 0 800 887 887
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France - Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr

PENDANT L'APPLICATION

- 7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

Octobre 2015 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF France Division Agro (0810.023.033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document - 611CEHE1015EST.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com.

BASF France S.A.S. - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY Cedex - Tél : 04.72.32.45.45 - Fax : 04.78.34.28.86.